



POUR L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE, LA FORMATION, L'INSERTION, Info

Sommaire

- P.1– Edito
- P.2– Droit à l'IVG, manifestation européenne ?
- P.2– Affichage sauvage anti-IVG
- P.2– Non, l'Arabie ne peut défendre les droits des femmes à l'ONU !
- P.3– Fortes inégalités entre les femmes et les hommes dans la FP
- P.3– Persécutions homophobes en Tchétchénie
- P.3– Jeux olympiques et apartheid sexué, c'est non !
- P.4– Bilan social à la PJJ : qu'en est-il ?

Comité de rédaction

Nina Charlier,
Sigrid Gérardin,
Marie-Caroline Guérin
Laurence Le Louët, Sandra Leroux
Anne Marie Pavillard
Cécile Ropiteaux, Aurélia Sarrasin,
Anne Roger,
Valérie Soumaille

Ouf !...

Une fois de plus l'accès au pouvoir de l'extrême droite a été barré. Mais de nouvelles digues ont encore sauté. Certaines personnalités ou groupes politiques n'ont pas hésité à appeler à voter pour le FN au 2nd tour : Dupont-Aignan, Marie-France Garaud, De Villiers, Boutin... Sans donner de consigne de vote explicite, Sens commun et la Manif pour tous ont appelé à s'opposer à Macron. Marine Le Pen a en partie réussi son entreprise de banalisation et sa base électorale s'élargit encore, y compris au sein de populations qui lui étaient jusque là franchement défavorables : chez les fonctionnaires, les salarié-es proches d'un syndicat ou les catholiques. Et alors que le vote des femmes pour le FN était jusqu'à présent inférieur à celui des hommes, il l'a rejoint selon les sondages IFOP et BVA concernant le premier tour de la présidentielle ; pire, selon Opinion way, il l'aurait même dépassé de 3 points...

Pourtant, malgré les apparences, la façade ripolinée, le FN a peu changé. Et de même que nous dénonçons l'imposture sociale du Front National, il faut également continuer à dénoncer son imposture féministe. Depuis plusieurs mois, Marine Le Pen a tenté, non sans succès, de séduire l'électorat féminin. L'enjeu était de taille, on a vu comment le vote des femmes avait par exemple fait barrage à l'extrême droite autrichienne lors des présidentielles de l'automne dernier. Pour la première fois, la candidate frontiste a dénoncé les inégalités salariales, même si elle est restée au stade de l'affichage inconsistant en matière de mesures à appliquer. Elle a même changé sa position relative à l'IVG. Mais quand il s'agit de dénoncer les violences et discriminations subies par les femmes, elle ne fait que pointer en boucle les « dangers de l'islamisme », dédouanant totalement le patriarcat, comme si les hommes occidentaux étaient tous égalitaristes... Enfin, elle a mis en scène sa féminité, avec des tracts et une affiche de campagne utilisant les codes de la presse people, allant jusqu'à brandir l'argument essentialisant selon lequel sa « *sensibilité féminine l'amène[rait] à mieux percevoir l'injustice* » et « *l'incline[rait] davantage à la défense des plus faibles* ». Ces efforts ont malheureusement payé : le « gender gap » a quasiment disparu¹...

Il va maintenant falloir être vigilantes par rapport aux positions du nouveau président concernant les droits des femmes. Et l'on peut déjà s'interroger quand on sait que Macron a annoncé la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires, alors que 62 % des agents sont des agentes ! Il a affiché sa volonté de parité en politique, mais l'a qualifiée de « *beau risque* »... les femmes apprécieront. Tiendra-t-il sa promesse du 8 mars de nommer une femme première ministre ? Quant à son prétendu féminisme, il est pour le moins essentialiste, lui aussi : « *Je crois dans l'altérité. (...) Je suis profondément féministe car j'aime ce qu'il y a d'irréductible dans l'autre qu'est la femme* ». Et c'est le même homme qui s'est entouré de danseuses en bikinis rouges le soir de sa victoire... Visiblement, M. Macron a grand besoin de leçons de féminisme.

Cécile Ropiteaux

1- Il faudra affiner l'analyse avec les sondages du second tour. Selon Nonna Mayer, l'attitude agressive de Marine Le Pen lors du débat télévisé peut lui avoir fait perdre des voix féminines.

POUR LE DROIT A L'AVORTEMENT DANS TOUTE L'EUROPE DROITS DES FEMMES, DROIT A L'AVORTEMENT, DROIT A LA SANTE APPEL A LA MOBILISATION EN SEPTEMBRE

En solidarité avec l'ensemble des femmes européennes, après la lutte exemplaire des femmes espagnoles en 2015, polonaises en 2016, nous exigeons que les droits des femmes, la liberté de disposer de son corps, le droit à l'avortement et à la santé soient respectés dans tous les pays européens et inscrits comme droits fondamentaux pour l'égalité en Europe.

Le droit à l'avortement au sein de l'Europe relève de la compétence de chaque Etat.

Interdit en Irlande et à Malte, sous hautes contraintes en Hongrie et en Pologne. le droit à l'avortement, même légalisé est, peut ou pourrait être remis en question par le maintien de la clause de conscience des médecins (Italie), l'absence de structures hospitalières adéquates (Grèce, Bavière), les restrictions de personnels et les suppressions des centres pratiquant l'avortement lors de restructurations hospitalières (France), et, dans tous les pays, par l'élection de gouvernements réactionnaires, conservateurs et rétrogrades.

Nous réaffirmons que :

- L'accès à l'avortement est un droit ;
- L'avortement est un choix personnel - mon corps m'appartient, je choisis ma vie ;
- Des moyens financiers doivent être donnés pour que les centres pratiquant l'avortement et les centres de

Il est envisagé :

- > **Une pétition européenne** ;
- > **Des manifestations** dans les pays partout le même jour (autour du 28 septembre ?) ;
- > **Une manifestation européenne** à Bruxelles (le 28 septembre, journée internationale du droit à l'IVG ?) ;
- > **Une Conférence au Parlement européen.**

Nous devons définir ensemble les modalités de cette mobilisation européenne, et vous proposons cette initiative pour mettre en commun état des lieux, priorités, revendications, et déjà mobilisations sur cette question fondamentale pour les droits des femmes et la démocratie.

Chaque pays, chaque région, chaque collectif saura se réapproprié le texte d'appel proposé sur les bases communes.

Campagne d'affichage sauvage anti-IVG sur les murs du métro le 26 avril

La RATP a porté plainte contre l'acte illégal des « Survivants », groupuscule pro-vie de la mouvance catholique d'extrême droite, qui détournait des affichettes des rames de métro avec les images des candidates à la présidentielle. Déjà en janvier les abris bus Decaux avaient subi une campagne d'affichage semblable.

Ces mouvances extrémistes se regroupent et sont à même de se payer des publicités dans des journaux comme le Figaro (janvier 2017). Nous assistons à une structuration de ces groupuscules.

planification soient accessibles à toutes sur les territoires ;

- Des campagnes tous publics sont nécessaires ;
- L'éducation à la vie sexuelle doit être prodiguée à toutes et à tous pour qu'elles et ils puissent avoir des choix libres et éclairés ;
- La formation aux techniques d'avortement et à l'accompagnement doit faire partie intégrante de la formation initiale des professionnel/les de santé ;
- La clause de conscience des professionnel/les de santé doit être supprimée ;
- Les délais légaux pour avorter doivent être harmonisés sur ceux des pays les plus progressistes en Europe et les États doivent tendre vers une dépénalisation totale de l'avortement.

Premières participantes :

Marche Mondiale des Femmes, Planning Familial, CADAC, ANCI, La CLEF, Collectif Tenon, CNDF, Les Effronté-es, Osez le Féminisme, Femmes Solidaire, Nuit Féministe, Regards de Femmes, LIDF, Nous d'abord Pologne, ADDP Association Défense de la Démocratie en Pologne, Alliance des Femmes pour la Démocratie, Ruptures, Réseau Féministe Ruptures, Assemblée des Femmes, Chiennes de Garde, FEMEN, Coordination Lesbienne en France, Fieres, Libres MarianneS, Attac Genre, US Solidaires, CGT, FSU, SNPES Pjj FSU, UNEF, SUD Santé Sociaux, UNEF, Ligue des droits de l'Homme, Ensemble, Commission féministe EELV, PCF, MJCF, Alternative Libertaire,.

Non, l'Arabie saoudite ne peut défendre les droits des femmes à l'ONU !

L'Arabie saoudite, pays où l'on pratique un islam rigoriste, régi par la charia, vient d'être élue membre de la Commission de la condition de la femme des Nations unies pour une période de quatre ans. (...) Cette commission, composée de 45 États, a pour mandat de promouvoir les droits des femmes et de veiller à leur autonomie. (...) Sans grand effort, chacun-e est en mesure de constater l'apartheid sexuel institutionnalisé par le royaume des Saoud, faisant fi de tous les textes internationaux en la matière. (...) Il faut, aujourd'hui plus que jamais, protéger les femmes, rendre accessible les soins de santé et les droits sexuels et reproductifs, garantir le droit à l'éducation, à la culture et au travail, faire en sorte que les femmes puissent exercer leur citoyenneté à part entière. Nos droits ne sont pas à vendre ! Nos libertés ne sont pas négociables ! Notre dignité n'est pas à brader ! Arrêtez de nous mentir, l'Arabie saoudite n'est pas l'alliée des femmes !

Extraits de la pétition :

<https://www.change.org/p/secret%C3%A9taire-g%C3%A9n%C3%A9ral-des-nations-unies-non-%C3%A0-la-nomination-de-l-arabie-saoudite-comme-membre-de-la-condition-de-la-femme-%C3%A0-l-onu>

FORTES INÉGALITÉS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Le rapport¹ sur les inégalités de rémunération et de parcours professionnel entre les femmes et les hommes dans la FP, dresse un constat négatif.

De nombreux phénomènes de discrimination persistent, alors que le protocole d'accord « Égalité professionnelle », signé par tous les employeurs et les organisations syndicales représentatives fête bientôt ses 4 ans... Les femmes, 62 % de l'ensemble des agents publics, ont des rémunérations moyennes inférieures de 19 % à celles des hommes. Et pour cause, les femmes sont plus nombreuses sur des emplois de contractuel-les, elles connaissent des interruptions de carrière qui empêchent les promotions dans les mêmes conditions que les hommes, elles sont employées dans des filières moins bien rémunérées à qualification égale (travail social par exemple), elles ont moins de primes et d'heures supplémentaires et sont moins recrutées sur les postes à responsabilité du fait d'une articulation vie professionnelle vie personnelle plus difficile à concilier pour elles.

Leurs pensions sont moins élevées du fait de carrières antérieures moins favorables, et cette situation s'aggravera fortement suite à la suppression de la bonification pour enfant né après 2004². Si le

constat statistique s'affine, une partie des différences reste « inexplicée », il faudrait donc creuser davantage le poids des stéréotypes de genre, l'auto-limitation des femmes, etc. Surtout, on attend de la publication d'un tel rapport que des mesures concrètes soient décidées. Jusqu'ici, seule la Haute Fonction publique fait l'objet de mesures véritablement contraignantes. Par ailleurs, le développement d'une politique de « labellisation », c'est-à-dire l'attribution à une administration d'un « label égalité », conduit davantage à s'inscrire dans une démarche de pure communication.

QUELLES MESURES CONCRÈTES ?

L'égalité F/H ne se satisfera pas de vitrines. Mixité des métiers, alignement des grilles indiciaires des corps ayant mêmes qualifications, abandon des promotions au pseudo mérite, des mesures de flexibilité et d'alourdissement de la charge de travail, rétablissement des bonifications pour enfants permettant de compenser les inégalités de carrière tant qu'elles existent : les mesures en faveur de l'égalité nécessitent une volonté politique forte et des moyens conséquents.

Benoît Teste, SNES-FSU

4.3 UN ÉCART DES RETRAITES ENCORE IMPORTANT



Source: EACR, FRR modèle ANCIETRE de la Drees.
Champ : retraités.e.s ayant perçu un droit direct au cours de l'année N, résidents en France ou à l'étranger, vus au 31 décembre de l'année.

- 1- Descamps-Crosnier remis au Premier ministre par la députée
- 2- Mesure qui produira ses pleins effets négatifs pour les femmes fonctionnaires qui partiront à partir des années 2020

Persécutions homophobes en Tchétchénie

Fin mars, le journal indépendant Novaïa Gazeta a révélé que plus d'une centaine d'homosexuels ont été victimes de rafles, puis de détention « dans des prisons non officielles » où ils ont subi des tortures de la part des autorités de Tchétchénie, république du Caucase membre de la Fédération de Russie. Dans cette société ultra-conservatrice, à majorité musulmane, afficher *son orientation sexuelle revient à se condamner à mort*. Trois hommes sont morts suite à ces événements. D'autres ont pu fuir, ou sortir de ces prisons, et se réfugier en Russie, où ils témoignent des sévices, mais aussi de leur peur d'être retrouvés par leurs propres familles, incitées à les tuer pour « laver leur honneur » !

La parution de cette enquête a suscité une vague d'indignation à l'étranger. Le 28 avril, cinq chefs de la diplomatie de pays européens, dont la France et l'Allemagne, ont écrit à leur homologue russe Sergueï Lavrov pour exprimer leur « profonde inquiétude » concernant le sort des homosexuels en Tchétchénie et demander l'intervention de la Russie pour « faire cesser immédiatement toute persécution ». Les défenseur-es des droits humains dénoncent les exactions commises par le régime de Ramzan Kadyrov, mais aussi le silence du Kremlin qui permet l'impunité des autorités tchétchènes.

Jeux Olympiques et apartheid sexué, c'est non !

Les JO représentent un évènement sociétal qui touche des milliards de personnes dans le monde¹ et exerce un grand attrait sur la jeunesse. Ils sont un miroir grossissant de la société avec ses valeurs positives mais aussi ses dérives.

La Charte olympique véhicule des valeurs éducatives, en particulier l'égalité entre les hommes et les femmes et le droit fondamental de toute personne à pratiquer une activité sportive. Le SNEP-FSU considère qu'elles devraient participer au développement humain et à l'émancipation. Force est de constater que ces valeurs ne sont pas partagées par tous et toutes. Quelques états (Arabie saoudite, Iran) pratiquent un apartheid sexué qui devrait les mettre, compte tenu de la charte, hors du jeu olympique. Non contents d'interdire aux femmes et aux filles les pratiques sportives, ils les empêchent également d'entrer sur les stades.

Ces deux pays conditionnent la pratique des filles et des femmes au port d'une tenue conforme aux préceptes religieux, à la non-mixité des lieux et compétitions, limitent les sports à certaines disciplines quand ils n'interdisent pas complètement le sport et l'éducation physique pour les filles à l'école (Arabie Saoudite).

>>>

>>>

Pour le SNEP-FSU, la candidature de Paris 2024 doit être l'occasion de rappeler à toutes les instances nos exigences et d'œuvrer pour que s'appliquent les chartes et conventions rappelant la fonction universaliste du sport auxquelles aucun État ne pourrait déroger, pour quelque raison que ce soit (politiques, religieuses ou culturelles) !

Nous nous associons ainsi à la campagne solidarité contre l'apartheid sexuel dans le sport initiée par la Coordination Française pour le Lobby Européen des Femmes (CLEF) qui regroupe 65 associations, et la Ligue du Droit International des Femmes (LDIF).

Nous proposerons à nos adhérent.es de participer aux actions déjà envisagées et les appelons au rassemblement prévu le :

Le lundi **15 mai devant le siège du Comité de Candidature de Paris 2025²**, à l'occasion de la visite de la Commission d'Évaluation du Comité International Olympique.

Communiqué de presse du SNEP-FSU
14 avril 2017

1- 3,7 milliards de personnes ont vu les JO de Londres
2- 96 Bd Haussmann, Paris 8^e

BILAN SOCIAL 2015 À LA PJJ : QU'EN EST-IL ?

Dès les premières pages, la féminisation des professionnel-les titulaires exerçant à la PJJ se confirme à hauteur de 61,3 % pour 38,7 % d'hommes. Comme dans d'autres directions, la sur-représentation des femmes y est perçue péjorativement. En effet, pour l'administration, l'autorité symbolisée par « la force » serait une qualité absolument nécessaire pour prendre en charge des jeunes « délinquant-es » ; les femmes ne seraient pas à même de l'incarner. Le SNPES-PJJ/FSU défend un postulat radicalement différent, l'autorité est liée à la compétence professionnelle. Il tient à rappeler que les identités féminine et masculine sont des constructions sociales. Aucune qualité n'est par essence masculine ou féminine, et chacun-e peut s'approprié l'une ou l'autre.

Preuve que l'administration n'échappe pas à la reproduction genrée des partages des fonctions, des responsabilités et aussi aux stéréotypes : dans le cadre de la campagne de recrutement des éducateurs et éducatrices de la PJJ, le ministère de la Justice a produit un clip vidéo. Celui-ci met en scène cinq professionnel-les dans leur cadre de travail. Sur ces cinq personnels, on peut compter un directeur homme, trois éducateurs mais une seule éducatrice ! Les éducateurs hommes assurent, pour 2 d'entre eux, l'encadrement sportif des jeunes, en tenue de sport et pour le 3^e l'animation d'un atelier technique, en portant une blouse bleue. L'éducatrice, quant à elle, évoque sa pratique au contact des familles.

Le corps des éducateur/trices à la PJJ comporte 55 % de femmes. Outre le fait que cette vidéo n'est pas représentative de la réelle mixité professionnelle à la PJJ, elle promeut une image stéréotypée des rôles assignés aux hommes et aux femmes dans les fonctions éducatives. Les hommes y assurent des fonctions physiques et techniques, tandis que la femme ne pourrait utiliser

comme support que les entretiens éducatifs.

Concernant les postes à fonctions hiérarchiques, ils sont occupés à 55,8 % par des femmes. La proportion des femmes directrices de moins de 30 ans est en nette augmentation tandis que les hommes restent majoritairement dans la tranche des plus de cinquante ans. Ces chiffres sont à mettre en lien avec les résultats du concours de directeur-trice. En effet, à l'externe réussissent plutôt des jeunes femmes issues de filière juridique. À l'interne, ce sont davantage des hommes de plus de 45 ans qui sont recrutés. Il est possible d'en déduire que les femmes titulaires sont moins enclines à passer un concours interne qui nécessite une mutation géographique, tant durant les deux années de formation que dans la prise de poste qui s'ensuit et qui implique une mutation au plan national. Les femmes étant toujours majoritairement en charge de l'organisation familiale et des tâches ménagères, il est plus difficile pour elles de faire ce choix et de le faire accepter au sein de la famille, d'autant quand il s'agit d'une femme seule avec enfant(s), séparée ou divorcée. Ainsi, le bilan social 2015 de la PJJ révèle, pour cette année là, que les hommes ont posé 172 jours pour congé parental contre 6499 pour les femmes.

Le taux de femmes occupant des postes à responsabilité est en nette augmentation à la PJJ mais certains postes fonctionnels comme celui de directeur/trice inter-régional adjoint-e ou celui de directeur/trice territorial-e restent difficilement atteignables. Au regard du nombre de femmes entrant dans la profession, nous devrions retrouver dans les années à venir ces femmes à des postes de hauts responsables. Le SNPES-PJJ/FSU restera vigilant afin que les femmes ne subissent pas le plafond de verre à la PJJ comme cela se vérifie dans le secteur privé et dans d'autres administrations.

Enfin, le point crucial soulevé par le SNPES-PJJ/FSU auprès de la DPJJ est la question de l'avancement des éducateur/trices au grade de 1^{ère} classe. En effet, il apparaît que lors de la CAP de cette même année, le nombre d'hommes promus en 1^{ère} classe est plus important (55,4 %) que le nombre de femmes (44,5%) alors que la profession est fortement féminisée, notamment dans ce grade, les taux étant même inversement proportionnels (54,4 % d'éducatrices pour 45,6 % d'éducateurs 2nd classe).

Suite à notre constat et notre intervention, l'administration a reconnu ne pas avoir repéré cette disparité scandaleuse qui va à l'encontre de la loi du 23 mars 2006 sur l'égalité salariale qui prône une lutte contre les discriminations. Car comment expliquer cet écart sinon à penser que les modalités d'évaluation et les choix faits pour l'avancement privilégient les hommes ?

L'avancement à l'ancienneté tel que le revendique le SNPES-PJJ/FSU est donc bien le seul moyen de contrer cette inégalité et de permettre à chaque agent, qu'il soit homme ou femme, de bénéficier d'un avancement équitable, loin de ce qui se fait actuellement, au travers des entretiens d'évaluation qui privilégient le mérite, la manière de servir et la disponibilité.

Laurence Le Louët
SNPES-PJJ